

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2016/MAI/072</b>	<b>OBJET :</b>  POLE GARE - APPROBATION DU SCHEMA DE REFERENCE
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 23/05/2016	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 13/05/2016	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 13/05/2016	

L'an deux mille seize, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 13 mai 2016.

**Etaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Medhi BENSALAM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI.

**Etaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET, représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Pascal HUÉ, représenté par Claude GODART,
- Charles MURAT, représenté par Roger CIPRÈS,
- Virginie SALITRA, représentée par Marina DESCOTES-GALLI,
- Michel VEUX, représenté par André PALANCADE,
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Samira BOUJIDI,
- Monique DEVILAINE, représentée par Pascal D'HOKER,
- Pierre GUILLOU, représenté par HEUZÉ-DEVIES,
- Serge SAUSSIER, représenté par Jean-Pierre GABARROU,

Madame Clotilde LAGOUTTE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU le Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France du 19 juin 2014,

VU le projet de Schéma de référence pour le Pôle Gare de Nangis,

CONSIDERANT la présentation qui est faite du projet de Schéma de référence pour le Pôle Gare de Nangis,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix Pour et 7 voix Contre (J.-P. GABARROU, M. DEVILAINE, P. GUILLOU, C. HEUZE-DEVIES, S. SAUSSIÉ, P. D'HOKER, R. MOUALI).

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE le Schéma de Référence du Pôle Gare de Nangis.

**ARTICLE 2 :**

APPROUVE les conditions de financement des actions et le mode de répartition.

**ARTICLE 3 :**

SOLLICITE les aides de la Région Île-de-France et du Syndicat des Transports d'Île-de-France au taux maximal.

**ARTICLE 4 :**

SOLLICITE un co-financement de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne au regard de l'enjeu du projet sur le territoire intercommunal.

**ARTICLE 5 :**

SOLLICITE une aide financière du Conseil départemental de Seine-et-Marne au titre d'un accompagnement financier et de ses politiques contractuelles.

**ARTICLE 6 :**

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter les co-financements, aides financières et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

**ARTICLE 7 :**

CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 mai 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20160524-2016-MAI-072-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2016  
Date de réception préfecture : 27/05/2016